# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 24 septembre 2015 3.8

#### CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-

#### DEVELOPPEMENT DURABLE

VENTE A L’AMIABLE DE PARCELLES DE TERRAIN

A LA SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

"LES MEUBLES DU PARC"

APPROBATION

Thierry ROLLET, conseiller municipal délégué pour l'organisation de la fête des fleurs et des produits du terroir, expose à l'assemblée :

**"**La société civile immobilière "Les Meublés du Parc" a sollicité la ville de Riorges pour l’acquisition des parcelles cadastrées sous les **58, 59 et 60** de la section **AR,** représentant une superficie totale de 1 291 m².

En effet, la Ville de Riorges a accepté de vendre ces trois parcelles situées au 1505 rue de Saint-Alban afin de consolider la reprise d'une activité économique dans les locaux de l'ex restaurant-hôtel "le Marcassin".

Un accord amiable est intervenu sur une vente au prix de 58 000 €.

Ce prix prend en compte le fait que l’acheteur s’est engagé "*à ne pas édifier d’immeuble privatif ou autre maison d’habitation sur ce terrain qui pourrait faire l’objet d’une découpe parcellaire qui ne serait pas liée à son activité professionnelle"* (courrier du 17 juillet 2015).

Les frais d’actes et de géomètre sont à la charge de l’acheteur.

Un avis a été rendu par le service du Domaine sous la référence 2015-184V0451.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la vente amiable des parcelles précitées à la SCI "les Meublés du Parc" ;
2. autorise le maire à signer l'acte authentique qui sera établi par maître BUGNET notaire à Riorges.